

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFPE 130 Subventions (822.614 euros), avenants n° 4 avec l'association ESPEREM (6e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 17 décembre 2018 par l'association ESPEREM et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 1 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 2 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ESPEREM ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 4 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association ESPEREM ayant son siège social 83, rue de Sèvres (6e), pour l'attribution de 4 subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 198.714 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour sa crèche collective Bizot « Mes Tissages » située 21 rue du Général Bizot (12e) - (N° Tiers Paris Asso : 191343 - N° Dossier : 2021_02685).

Article 3 : Une subvention de 145.519 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour sa crèche collective Lafayette « Tagada » située 190, rue Lafayette (10e) - (N° Tiers Paris Asso : 191343 - N° Dossier : 2021_02686).

Article 4 : Une subvention de 282.336 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour son multi-accueil Reuilly « Marcotte » situé 77C, rue de Reuilly (12e) - (N° Tiers Paris Asso : 191343 - N° Dossier : 2021_02688).

Article 5 : Une subvention de 196.045 euros est allouée à l'association ESPEREM (6e) pour sa crèche collective Sèvres située 83, rue de Sèvres (6e) - (N° Tiers Paris Asso : 191343 – N° dossier : 2021_02687).

Article 6 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO